

**RAPPORT SUR LES RÉSULTATS QUALITATIFS
TIRÉS DES DISCUSSIONS DE GROUPE SUR LA
COMMUNICATION RELATIVE AU PLAN D'ACTION
ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE PÊCHES ET
OCÉANS CANADA**

Février 2005

Rapport préparé pour :
Pêches et Océans Canada (MPO)



POLLARA Inc. (www.pollara.com), la plus grande entreprise d'études de marché et d'opinion publique au Canada, aide ses clients à améliorer leur rendement en menant une recherche stratégique conçue et analysée par des experts-conseils qui sont des spécialistes dans leur domaine.

Tablant sur les compétences de plus de 650 employés répartis dans six villes canadiennes, POLLARA offre une gamme complète de services de recherche aux entreprises internationales, nationales et locales dominantes, aux organismes sans but lucratif et au secteur privé. Ces services comprennent de la recherche et des conseils quantitatifs et qualitatifs dans plusieurs domaines : affaires et politique publiques, satisfaction des employés, valeur/satisfaction des clients, élaboration de nouveaux produits, tests et suivi publicitaire, d'image de marque et modèles de demande des consommateurs et établissement des prix. Les experts-conseils de POLLARA appliquent des techniques novatrices et avant-gardistes pour donner à leurs clients des conseils stratégiques et fondés sur des données.

Table of Contents

I. Résumé	1
A. Principaux résultats	1
B. Recommandations	4
II. Introduction	6
III. Résultats détaillés	8
A. Aperçu de Pêches et Océans	8
B. Développement durable	9
C. Perception des mesures gouvernementales antérieures	11
D. Le MPO : mandat et vision	12
E. Documents de communications	14
F. Sources d'information	25
V. Conclusions	26
Annexe technique :	28
Sélection des participants et guide de l'animateur	28

I. Résumé

A. Principaux résultats

- Les résultats sont issus d'une série de six groupes de discussion avec des participants venus du grand public. Les participants à Winnipeg (MB), Montréal (QC) Corner Brook (T.-N.), Victoria (C.-B.), Miramichi (N.-B.) et Sydney (N.-É.) ont été recrutés pour des discussions de deux heures. Les évaluations relatives au nouveau Plan d'action du MPO ont été obtenues à partir des discussions de groupe et de l'analyse des feuilles de travail.
- Les participants de tous les groupes avaient de la difficulté à penser à autre chose que le poisson lorsqu'ils envisageaient les ressources liées au MPO et à son mandat. Ils ont été très peu nombreux à mentionner le pétrole ou d'autres ressources sous-marines actuellement gérées par le ministère. Questionnés, les participants de l'Est du Canada étaient d'avis que le pétrole représente l'avenir des ressources dans la région, au fur et à mesure que disparaît l'espoir du regain de l'industrie de la pêche;

Comment s'y prendra le gouvernement? La situation est trop générale – qui a les pouvoirs?

- La grande majorité des participants de tous les groupes reconnaissait généralement l'importance du travail de Pêches et Océans, peu importe la région.
- Chez les participants de la côte est en particulier, on appuyait fortement l'à-propos de la nouvelle vision du MPO. Les participants étaient d'avis que la nouvelle vision était en fait très attendue, particulièrement dans le contexte de l'appauvrissement des stocks de poissons.

C'est ce qu'il aurait dû faire depuis belle lurette. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait il y a 15 ans?

- La plupart des participants considèrent le concept de développement durable comme positif et acceptable peu importe leur niveau de compréhension ou de connaissance du concept. Toutefois, le concept a suscité des questions parmi ceux qui considéraient qu'il ne pouvait pas constituer un objectif quantifiable pour le MPO. Les participants de la côte est et de la côte ouest ont exprimé leur préoccupation en ce qui a trait à la capacité du MPO

de mesurer le succès d'un tel mandat et de prédire ou de prévoir le point d'équilibre à atteindre pour obtenir des résultats à long terme;

Je le mesure en fonction du nombre d'usines fermées et du nombre de permis perdus. Quelqu'un d'autre pourrait l'évaluer en fonction de la qualité du poisson et de la quantité de poisson expédiée. J'examine l'aspect emploi, l'aspect humain.

- De nombreux participants ont reconnu la nécessité d'un 'équilibre' qui est inhérent au concept de développement durable, en soulignant que même si la conservation et la protection devaient être une priorité, on ne devait pas pour autant ignorer ou négliger le développement. Toutefois, les participants de Victoria étaient d'avis que l'accent était mis à juste titre sur le concept de la protection (au point de s'assurer qu'il est placé en début de phrase), et que les plaintes antérieures à l'égard de l'environnement exigeaient que l'on délaisse le développement;

Tout est dans la quête d'un équilibre – il y aura toujours du développement. Le développement se fera mais il faut trouver un équilibre entre la protection et l'exploitation des ressources. Je pense que c'est ce que signifie le développement durable.

- Outre l'application des règles et des règlements, de nombreux participants craignaient également que l'application de la réglementation ne soit remplacée par le concept de développement durable.

Le Plan d'action du MPO doit tenir compte non seulement du poisson, mais également des facteurs économiques, des questions internationales, des enjeux nationaux et locaux, et tous ces éléments doivent être réunis dans un cadre de gestion général administré par un organisme qui a les pouvoirs de gérer les ressources efficacement à long terme.

- Les participants, au sein de la plupart des groupes, ont bien réagi aux messages consignés dans les documents de travail, mais ils ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'impression d'inaction de la part du gouvernement à l'égard de questions semblables dans le passé. Les participants de l'Est du Canada, en particulier, ont exprimé leur scepticisme à l'égard des plans du gouvernement. Ils souhaitent avoir davantage de preuves d'une réelle volonté d'agir;

Il semble qu'on vient tout juste de tourner l'interrupteur – après 400 ans, on fait enfin la lumière sur ce qui doit être fait – maintenant que nous n'avons plus de morue, on nous dit ce qu'on aurait dû faire.

Voilà un concept louable. Montrez-moi le plan et faites-le fonctionner.

- Bien que les participants aient apprécié le nombre de composantes et de stratégies associées aux plans du ministère, tous les groupes ont souligné l'insuffisance des détails sur l'application des politiques et des règlements liés au mandat de développement durable. Les participants de l'Est du Canada ont insisté sur le fait qu'actuellement l'application des règlements à l'égard de la pêche et des ressources laissait à désirer, et ils estimaient qu'il s'agissait d'une omission importante pour les plans futurs;
- De nombreux groupes ont exprimé leur perplexité à l'égard des compétences relatives aux « eaux » et aux ressources connexes. Même si la plupart d'entre eux comprenaient que les océans et les côtes étaient du ressort du ministère fédéral, les compétences portant sur des questions comme les eaux douces ou la sécurité maritime n'étaient pas claires pour eux. Les participants au sein des groupes de la côte est constituaient une exception car ils connaissaient mieux les compétences et les intervenants; ils estimaient, en effet, que le plan d'action faisait double emploi avec les autres domaines d'intervention et que la collaboration n'en était que plus importante si on voulait déboucher sur des actions réelles;
- Si la radio est populaire sur la côte est et si quelques participants ont mentionné Internet dans chaque groupe, la télévision constituait pour la plupart des participants la source d'information privilégiée pour obtenir les renseignements sur le MPO et ses plans d'action.
- Il est intéressant de noter que les références à l'information documentaire fournie dans le site Web rassuraient les participants. Cela laisse à penser que s'ils ne voulaient pas nécessairement connaître tous les détails, ils voulaient savoir que l'information était facilement accessible si jamais ils voulaient en savoir davantage.

B. Recommandations

Les recommandations qui découlent de la recherche comprennent :

- Les Canadiens sont encouragés par le message sur le Plan d'action et le mandat de développement durable. Faire connaître cette initiative pourrait avoir des répercussions sensibles sur la confiance qu'ils accordent au MPO et à sa gestion des eaux canadiennes;
- Le MPO doit normaliser et répéter sa définition du développement durable s'il veut que ce concept soit bien connu des Canadiens.
- Il est important et rassurant de faire connaître aux Canadiens l'approche équilibrée du MPO et de leur fournir la preuve que le mandat de développement durable mène à des résultats quantifiables;
- Il faudrait que, dans la mesure du possible, les messages évitent d'utiliser des termes vagues comme « intervenant » ou « partenaires ». Le public préfère une communication transparente qui permet d'identifier clairement ceux qui travaillent en collaboration avec le MPO;
- Il faudrait que, dans la mesure du possible, la communication clarifie la répartition des compétences en cause dans le mandat du MPO. Autrement dit, les Canadiens saisissent mal à quel niveau de gouvernement revient la responsabilité de gérer certains cours d'eau et les responsabilités connexes. Clarifier la question dissipera les craintes de dédoublement bureaucratique et permettra aux Canadiens de mieux comprendre le mandat et la mission du MPO.
- La télévision est le média d'information préféré des Canadiens. Il est donc important de maximiser, dans la mesure du possible, la couverture télévisée locale positive.
- Il est important que les Canadiens puissent accéder à de l'information sur le Plan d'action et le développement durable sur le site Web du MPO. Les Canadiens ont soif d'information et ils sont rassurés de savoir qu'elle est disponible pour tous et facilement accessible même s'ils n'en ont pas toujours envie ou besoin;
- En corollaire, il faudrait que toute communication sur le Plan d'action, en tout ou en partie, s'accompagne d'information sur le



site Web de façon que les Canadiens sachent qu'il existe une source d'information juste et immédiate;

- Tous les groupes se sont dits inquiets du manque de détails sur l'application des politiques et des réglementations associées à un mandat de développement durable. Il faut saisir toutes les occasions de souligner ou de rappeler les mesures de mise en application contenues implicitement dans le Plan d'action, ce qui aidera à augmenter la confiance des Canadiens dans ses composantes et dans le MPO (le responsable présumé de l'application) dans l'ensemble. Ces détails pourraient figurer dans la documentation ou en annexe.

II. Introduction

POLLARA est fière de présenter au ministère des Pêches et des Océans (MPO) le rapport suivant, portant sur les résultats de recherche qualitatifs tirés de discussions de groupe menées à l'échelle du pays avec des participants du grand public. L'objectif des groupes de discussion était d'examiner la sensibilisation et les attitudes des Canadiens à l'égard de la communication sur le développement durable et sur le nouveau Plan d'action du ministère qui, avec le concept de développement durable qui en est le coeur, donne au ministère un cadre de cinq ans pour remplir son mandat. En outre, on a demandé aux groupes d'évaluer les divers messages communiqués par le MPO sur le Plan d'action et son lancement en février 2005.

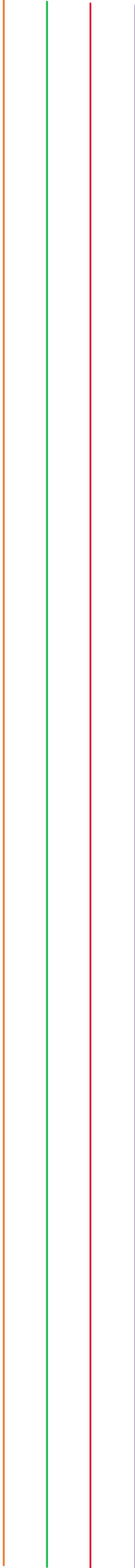
III. Méthodologie

La section suivante décrit la méthodologie appliquée par POLLARA pour cette étude. Au total, huit (8) groupes de discussion avec des membres du grand public se sont réunis dans huit (8) lieux distincts à l'échelle du pays. Le MPO a fourni la liste des lieux en se fondant sur une série de critères dont l'importance de l'activité des médias, la représentation de chacune des régions du ministère et une combinaison de petites communautés de pêcheurs et de grands centres urbains. Le tableau ci-dessous indique les lieux de discussion des groupes et la langue dans laquelle les discussions se sont déroulées.

Tableau A
Calendrier des groupes de discussion

Lieu	Date	Langue
Winnipeg (Man.)	Le 17 janvier 2005	Anglais
Montréal (Qué.)	Le 17 janvier 2005	Français
Corner Brook (T.-N.-L.)	Le 18 janvier 2005	Anglais
Victoria (C.-B.)	Le 18 janvier 2005	Anglais
Miramichi (N.-B.)	Le 19 janvier 2005	Français
Sydney (N.-É.)	Le 19 janvier 2005	Anglais

Les participants ont été recrutés au sein du grand public et ont reçu une gratification de 50 \$ pour leur collaboration. Chacune des discussions a duré environ deux heures. Le guide des animateurs des discussions a été



élaboré par les chercheurs principaux de POLLARA, en collaboration avec des représentants du MPO.

Les résultats de cette recherche sont mis en relief dans ce document par l'insertion de commentaires des participants repris mot à mot. Ces commentaires proviennent soit de la discussion en groupe (ils sont ressortis lors de l'étude des bandes) soit des exercices écrits. Dans la mesure du possible, les commentaires ont été modifiés pour assurer la correction grammaticale.

IV. Résultats détaillés

A. Aperçu de Pêches et Océans

Pour la majorité des participants, les enjeux cruciaux des pêches et des océans au Canada portaient presque exclusivement sur les pêches et les stocks de poissons. L'élément le plus souvent soulevé était le déclin des stocks de poissons et les emplois que l'industrie halieutique a traditionnellement fournis aux Canadiens. Les répondants à l'échelle canadienne connaissaient le moratoire sur la pêche le long de la côte est et ses effets sur la vie de la population de la région de l'Atlantique.

Les participants de la région de l'Atlantique avaient des idées très précises sur les causes de l'appauvrissement des stocks de poissons. Pour eux, cela s'explique par la surpêche pratiquée par les navires-usines et ils ont évoqué des images de grands chalutiers remontant des filets remplis de poisson.

Outre les problèmes liés à l'industrie sur la côte est, les participants de la côte ouest ont également mentionné l'appauvrissement des stocks de saumon sauvage en Colombie-Britannique et les problèmes entourant l'« aquaculture » et ses effets sur l'environnement.

À l'échelle du pays, un certain nombre de participants ont discuté du rôle du gouvernement dans la réglementation et la gestion des océans et des pêches. Outre les relations directes avec le ministère fédéral des Pêches et des Océans, de nombreux participants étaient conscients des conflits entre les ordres de gouvernement, entre les politiciens et les scientifiques, et entre les pêcheurs et les groupes autochtones.

Les participants voient la gestion des océans et des pêches :

[Le MPO] Semble mal géré. [Il y a] une absence d'orientation pour la résolution des problèmes de ressources.

Même si les poissons étaient la plupart du temps au cœur des réponses, un petit nombre de participants a fait état d'autres ressources probablement gérées par le MPO, comme le pétrole et le gaz et l'industrie touristique. Ce sont principalement les groupes de discussion de la côte est qui ont soulevé ces éléments.

B. Développement durable

i. Maîtriser le concept

Le concept de développement durable a été bien reçu et accepté par la majorité des participants, indépendamment de leur degré de compréhension ou de connaissance de l'expression.

En général, on a compris que le développement durable sous-tend un regard vers l'avenir plutôt que la concentration sur le présent. De nombreux participants ont indiqué, comme composante clé, l'élaboration d'un plan d'action permettant au moins de maintenir les ressources à leur niveau actuel. Les définitions données par les participants comprenaient :

Stratégie utilisée pour préserver des ressources particulières à long terme .

[Établir] des quotas, exploitation prudente des ressources, [il faut un] plan à long terme.

[Cela signifie un] Horizon de 100 ans – apporter des changements aujourd'hui plutôt que de laisser la situation se détériorer. Mettre un terme à la gestion de crise et commencer à planifier.

Certains participants ont mentionné l'industrie forestière comme exemple actuel de secteur où il existe un plan de développement durable dans un environnement de ressource naturelle. Plus particulièrement, les participants ont fait référence à la pratique de planter deux ou trois arbres pour chaque arbre abattu.

[Il y a un] Parallèle avec la gestion des forêts, [cela implique] la capacité d'équilibrer la récolte et la croissance nouvelle.

ii. Arriver au développement durable

Toutefois, le concept de développement durable a soulevé des questions chez certains participants, qui étaient d'avis qu'il s'agit là d'un objectif que le MPO ne peut mesurer avec précision. Pour certains, évaluer le succès du développement durable sous-tendait la mesure de son effet direct sur les Canadiens, alors que d'autres étaient d'avis que le succès devait être évalué non pas en fonction des résultats chez les humains, mais en fonction de l'effet sur les ressources, comme les stocks de poissons.

Je le mesure en fonction du nombre d'usines fermées et du nombre de permis perdus. Quelqu'un d'autre pourrait l'évaluer en fonction de la qualité du poisson et de la quantité de poisson expédié. J'examine l'aspect emploi, l'aspect humain.

Les participants des côtes est et ouest ont fait part de leurs inquiétudes à l'égard de la capacité du MPO de prévoir ou d'anticiper la façon d'équilibrer les besoins futurs pour obtenir un résultat positif à long terme.

Quels sont les besoins? Comment les évaluer?

Comment cela répond-il aux besoins actuels ou futurs?

J'aimerais avoir une définition plus précise du terme « besoin ». S'agit-il du besoin culturel, du besoin environnemental? Les besoins évoluent.

iii. Développement durable et équilibre

De nombreux participants ont reconnu le besoin d'équilibre inhérent au concept de développement durable en laissant sous-entendre que même si la conservation et la protection doivent être une priorité, il ne faut pas oublier ni négliger le développement.

Tout est dans la quête d'un équilibre – il y aura toujours du développement. Le développement se fera, mais il faut trouver un équilibre entre la protection et l'exploitation des ressources. Je pense que c'est ce que signifie le développement durable.

Le rapport entre l'équilibre et la protection est l'enjeu même du développement durable.

Cependant, les participants de Victoria pensaient que l'on ne mettait pas suffisamment l'accent sur le rôle de protection du concept et que les doléances antérieures de la société à l'égard de l'environnement nécessitaient que l'on laisse le développement pour s'attarder davantage à la préservation.

Nous avons été si imprudents sur le plan environnemental que nous devons consacrer les 20 ou 50 prochaines années, environ, à tenter de préserver les ressources pour les ramener à leur niveau d'il y a 50 ans.

Nous devons retourner à l'extrémité opposée du spectre – nous devons laisser les ressources se renouveler avant de les exploiter à nouveau.

[Ce sont là des] termes incompatibles – durabilité et développement.

La vocation scientifique : voilà le problème qui explique que nous sommes dans cette situation. Nous devrions suivre l'exemple des autochtones – Pendant des millénaires, ils ont su préserver un équilibre.

C. Perception des mesures gouvernementales antérieures

Dans la plupart des groupes, les participants se sont dit préoccupés par l'inaction gouvernementale perçue à l'endroit de questions semblables dans le passé, inaction qui a fait naître un certain cynisme à l'égard de tout nouveau programme gouvernemental mis en oeuvre dans ce domaine.

Le gouvernement se mêle de tout – il a trop souvent gâché les choses .

Le concept a été exploré pendant des années. On en parle depuis longtemps.

Depuis des années qu'on nous parle de conservation des ressources, peut-être pas de durabilité, mais au moins de conservation.

Les participants de l'Est du Canada se sont montrés particulièrement sceptiques vis-à-vis des plans du gouvernement. Ils voulaient des indications pointant vers une action plus concrète.

Il semble qu'on vient tout juste de tourner l'interrupteur – après 400 ans, on fait enfin la lumière sur ce qui doit être fait – maintenant que nous n'avons plus de morue, on nous dit ce qu'on aurait dû faire.

Le gouvernement n'est pas proactif, il n'a pas réellement tenté d'empêcher [la perte des pêches]. Il n'a réagi que plus tard... le poisson n'a pas disparu du jour au lendemain.

Rien au sujet de la protection – on nous en parlera en long et en large, mais fera-t-on quelque chose de concret?

L'action a plus de poids que les mots – il faut commencer à faire quelque chose.

Voilà un concept louable. Montrez-moi le plan et faites-le fonctionner.

D. Le MPO : mandat et vision

Les participants de tous les groupes avaient de la difficulté à penser à autre chose que le poisson lorsqu'ils envisageaient les ressources liées au MPO et à son mandat. Ils ont été très peu nombreux à mentionner le pétrole ou d'autres ressources sous-marines actuellement gérées par le ministère. Questionnés, les participants de l'Est du Canada étaient d'avis que le pétrole représente l'avenir des ressources dans la région, au fur et à mesure que disparaît l'espoir du regain de l'industrie de la pêche.

Comment s'y prendra le gouvernement? La situation est trop générale – qui a les pouvoirs?

Chez les participants de la côte est notamment, on appuyait fortement l'à-propos de la nouvelle vision du MPO. Les participants étaient d'avis que la nouvelle vision faisait défaut depuis longtemps, particulièrement dans le contexte de l'épuisement des stocks de poissons.

Si c'est là la nouvelle vision, mon Dieu! quelle était donc l'ancienne? Le ministère aurait dû l'instaurer depuis longtemps. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait il y a 15 ans?

Le participants des côtes est et ouest ont insisté sur le fait que le rôle le plus important du MPO est l'application de la réglementation. On pense, particulièrement sur la côte est, que le MPO n'a pas suffisamment fait respecter la réglementation à l'égard de certains problèmes, tels que la surpêche et le braconnage. Tout plan futur doit prévoir une surveillance importante de l'industrie.

Contrôler les pêches – surveiller ce qui se passe. D'après ce que j'ai vu, le ministère pourrait effectuer une surveillance bien plus considérable.

Le ministère doit devenir l'agent de réglementation en chef.

Je ne veux pas qu'on me parle d'examiner le problème – je veux qu'on me parle de mesures concrètes!!

Outre l'application des règles et des règlements, de nombreux participants craignent également que l'application de la réglementation ne soit remplacée par le concept de développement durable. Autrement dit, les participants voulaient savoir comment le MPO prévoit assurer la réalisation de cet objectif et qui serait responsable de sa réalisation.

Il faut les avoir à l'oeil – s'assurer qu'on surveille les activités.

*Un groupe quelconque doit être en mesure d'effectuer une surveillance...
pour qu'on puisse savoir que cela s'effectue sur une base permanente.*

*Le plan doit tenir compte non seulement du poisson, mais également des
facteurs économiques, des questions internationales, des enjeux nationaux
et locaux, et tous ces éléments doivent être réunis dans un cadre de
gestion général administré par un organisme qui a les pouvoirs de gérer
les ressources efficacement à long terme.*

*On a également exprimé des inquiétudes à l'effet que, même si la vision du
MPO est adéquate, elle pourrait n'être que temporaire et être modifiée à la
suite d'un changement de gouvernement.*

L'énoncé de mission changera-t-il avec le gouvernement?

*Les gouvernements fédéral et provinciaux changent tous les quatre ans –
le projet de développement durable souffrira-t-il de l'aspect politique?*

E. Documents de communications

On a demandé aux participants d'évaluer un certain nombre de messages en utilisant une technique selon laquelle ils soulignent en rouge les mots et les phrases qui, selon eux, posent problème (négatifs du point de vue du fond ou de la forme) et utilisent un stylo vert pour souligner les mots et les phrases qu'ils considèrent positifs (du point de vue du fond ou de la forme).

Les pages suivantes contiennent une représentation globale des notations des participants, selon les fiches de travail et la discussion. La justification de ces notations est comprise dans les énoncés évalués. Pour les besoins de l'impression en noir et blanc, les notations en rouge sont également mises en italique, alors que les notations en vert sont mises en évidence par un souligné¹. Bien que les participants aient apprécié le nombre de composantes et de stratégies associées au Plan d'action et la publication de la Stratégie sur le développement durable (décrites dans le communiqué de presse), tous les groupes ont souligné l'insuffisance des détails relatifs à l'application des politiques et des règlements liés au mandat de développement durable.

¹ On peut également se procurer une analyse semblable de la documentation en français.

i. Document 1

Le travail du ministère des Pêches et des Océans est important pour les Canadiens. Notre ministère assure la gestion durable des pêches, des eaux douces et des océans du Canada pour le bénéfice des générations futures. Pour ce faire, nous devons protéger la santé et la diversité de nos océans et de nos eaux douces, gérer les pêches de manière durable, et veiller à ce que les voies navigables demeurent sûres et accessibles pour les navigateurs et tous les Canadiens. Notre travail reflète certains engagements clés du gouvernement du Canada comme la mise en oeuvre du Plan d'action sur les océans et l'amélioration des conditions de vie des collectivités autochtones.

Dans tous les groupes, on convenait généralement que le travail de Pêches et Océans est réellement important, sans égard à la région. Les participants appréciaient le ton de l'expression « générations futures », qui fait part des aspirations.

Objectif important, même si la barre est haute – mieux vaut miser sur quelque chose et viser un objectif.

Les participants ont généralement accepté et apprécié les précisions sur le mandat du MPO. Toutefois, selon eux, les énoncés sur les engagements du gouvernement, comme le Plan d'action sur les océans, ne contiennent pas suffisamment d'information et de substance.

Développement durable – cela semble prometteur, mais... Le Plan d'action sur les océans – je ne sais pas ce que ça signifie?

Dans la plupart des collectivités (à l'exception de celle de Victoria), on considérait que la référence particulière aux collectivités autochtones excluait les autres Canadiens. Les participants étaient plutôt d'avis que les politiques doivent être axées sur « tous les Canadiens ».

Cela devrait être pour l'humanité entière. Nous sommes en 2005 – nous compensons toujours pour le passé, nous faisons de nouvelles erreurs.

Les autochtones? – Pourquoi le MPO serait-il responsable devant la population autochtone?

ii. Document 2

Le ministère des Pêches et des Océans gère nos ressources halieutiques pour les Canadiens aujourd'hui tout en assurant leur préservation et leur protection pour demain.

En privilégiant le développement durable des pêches et de l'aquaculture, *le MPO aide à assurer un équilibre entre la conservation et le développement économique.*

Le développement durable des pêches et de l'aquaculture nécessite la collaboration des gouvernements, de l'industrie et des intervenants.

Le ministère des Pêches et des Océans est un *ministère à vocation scientifique* qui s'appuie sur la recherche pour assurer le développement durable des ressources aquatiques du Canada.

Très peu de participants se sont montrés préoccupés par le mot « gère » - la plupart d'entre eux étaient d'avis que ce mot décrivait bien le mandat du MPO. Toutefois, soulignons que les participants de la côte est étaient un peu plus cyniques que ceux des autres régions vis-à-vis du rôle de « gestion » et de la mesure dans laquelle le MPO a assumé ce rôle.

Le ministère doit devenir un meilleur gestionnaire.

La référence à l'« équilibre » a aidé à préciser l'objectif de développement durable, mais les participants de la côte est ont remis en question la mesure dans laquelle le MPO « aide » à réaliser cet objectif.

On ne voit rien, on n'entend rien, on ne voit pas le ministère mener ses activités. Comment peut-on savoir si le ministère remplit son mandat?

Je me souviens de comptes truqués et de l'inaction du MPO.

Certaines des sanctions pécuniaires imposées aux responsables de navires étrangers [surpris en délit de surpêche] sont très peu élevées compte tenu des préjudices subis.

La référence imprécise aux « intervenants » a beaucoup inquiété les participants. Dans chaque groupe, les participants voulaient connaître l'identité précise de ces intervenants et savoir s'il s'agissait de Canadiens. En outre, certains participants ont indiqué qu'ils croyaient que la référence au mot « intervenant » n'incluait pas la population du Canada.

Intervenants – connotation négative et vague – parle-t-on de la population en général ou des entreprises?

« Intervenant » véhicule l'idée d'entreprise.

Intervenants – il ne s'agit pas seulement de ces trois entités, mais de tout le monde.

Bien que certains participants aient trouvé les termes « recherche » et « à vocation scientifique » plutôt froids, la majorité étaient d'avis qu'une approche scientifique convient à ce ministère.

C'est probablement la première fois que le ministère tient compte de l'opinion des scientifiques en 100 ou 400 ans.

Je pense que nous avons besoin d'une réglementation qui devrait être fondée sur la science.

On dit à vocation scientifique, mais cela ne reflète pas les activités du ministère – ce dernier nous l'a prouvé.

Approche scientifique objective et nouvelle technologie – mais s'il n'est question que de préserver les stocks de poissons pour le braconnage?

iii. Document 3

En favorisant le développement durable des ressources aquatiques du Canada, nous nous assurons de pouvoir continuer de profiter de ce que nos eaux ont à offrir – *pour les générations actuelles comme pour les générations futures.*

Le MPO travaille avec les Canadiens afin de protéger la santé, la productivité et la viabilité des océans, des lacs et des rivières.

Nous trouvons de nouvelles et meilleures façons de travailler avec les provinces, les territoires et d'autres partenaires afin d'assurer l'application de règles et de normes environnementales rigoureuses et uniformes.

En vertu du Plan d'action sur les océans, le ministère des Pêches et des Océans *adopte une approche globale*, axée sur la collaboration, *à l'égard des océans*. Cette approche nous encourage à prendre des décisions qui sont fondées sur des données scientifiques valables ainsi *qu'à utiliser et à mettre au point de nouvelles technologies.*

La référence à « d'autres partenaires » a inquiété de nombreux participants en raison du manque de précision. Dans ces circonstances, les participants semblaient presque soupçonneux à l'égard des « partenaires » et des « intervenants » non identifiés. Les participants de la côte est étaient préoccupés par le chevauchement des compétences.

Le ministère va-t-il se charger de la santé et de la sécurité au travail sur les navires? C'est trop vaste.

Les participants étaient généralement d'avis que la gestion des océans et des ressources est un enjeu « international » et que le Canada ne peut qu'assumer un rôle minime.

Ce n'est pas un problème exclusif au Canada – c'est un problème mondial.

Nous ne pouvons pas nous exclure du reste du monde.

Plus grande place à la perspective internationale – j'aime bien.

Le problème de la gestion du poisson dépasse nos frontières. Nous ne sommes qu'un acteur de second plan sur la scène mondiale.

Nous avons besoin d'établir une composante internationale. Il faut exercer davantage de pressions et miser sur la collaboration internationale.

Il est facile d'être un chef de file lorsqu'on est seul à prendre des mesures – personne d'autre ne le fait.

Les termes « mettre au point » et « nouvelles technologies » correspondent aux messages scientifiques bien reçus par les participants au cours des exercices antérieurs. Les participants étaient d'avis que ce ton convient très bien au mandat et au ministère.

Trouver de nouveaux moyens de développer et ainsi, de rendre les ressources durables.

iv. Document 4

Le MPO offre divers services pour s'assurer que nos voies navigables demeurent *ouvertes et sûres pour tous les Canadiens*.

Le MPO, par l'entremise de la Garde côtière canadienne, aide à garder nos eaux sûres et accessibles pour les navigateurs et tous les Canadiens.

Le ministère des Pêches et des Océans s'est engagé à garder les ports les plus importants *ouverts et en bon état* et à assurer l'utilisation sécuritaire des voies navigables du Canada.

En général, les participants ne comprenaient pas bien le lien entre la sécurité aquatique, les déplacements sur l'eau et l'objectif plus vaste de développement durable. En outre, de nombreux participants étaient confus au sujet de la Garde côtière canadienne et de sa compétence (fait-elle partie du MPO? Est-ce une entité distincte? Les compétences et les activités se chevauchent-elles?).

Ça ne semble pas cohérent – on semble passer la responsabilité à un autre ministère – à la Garde côtière.

Il semble qu'on tente de protéger tout le monde, mais ce n'est pas le mandat du ministère.

Il semble que le ministère s'immisce dans d'autres domaines – qu'en est-il de la Garde côtière?

Problème – si le ministère n'a pas les pouvoirs requis, il ne peut rien faire. Il faut avoir les pouvoirs de faire appliquer les règles et les règlements.

Un grand nombre de participants ne connaissaient pas bien le terme « navigateur »

Les participants de la côte est étaient préoccupés par la référence aux ports les plus importants, craignant que cela exclut les autres.

v. Communiqué de presse provisoire

Le ministre Regan annonce un nouveau plan d'action en faveur du développement durable

OTTAWA — L'honorable Geoff Regan, ministre des Pêches et des Océans (MPO) a annoncé aujourd'hui le dépôt au Parlement de la nouvelle Stratégie de développement durable de son Ministère pour 2005-2006.

« *Le développement durable est au cœur de notre action* », a affirmé le ministre Regan. « Les Canadiens, tout particulièrement dans les localités côtières, sont conscients du problème et ils comptent sur notre leadership, nos connaissances scientifiques et notre approche axée sur la collaboration à l'égard de la prestation de programmes afin que nous puissions *trouver le point d'équilibre entre le développement économique et la conservation d'écosystèmes aquatiques propres, sécuritaires et productifs pour les générations futures.* »

Le plan d'action qui constitue la pierre angulaire de la Stratégie de développement durable du MPO pour 2004-2006 renferme une liste exhaustive d'engagements relatifs aux mesures suivantes :

- *Une stratégie visant des zones de protection marine afin d'assurer la protection et la conservation des ressources de la pêche, des mammifères marins et de leur habitat;*
- *La modernisation de la navigation maritime pour assurer la sécurité maritime;*
- *L'amélioration des processus de réglementation de l'aquaculture en collaboration avec les provinces et les territoires;*
- Une stratégie d'envergure pour régler le problème de la surpêche au-delà de la limite de 200 milles marins sur la côte est;
- La finalisation de la politique concernant le saumon sauvage sur la côte ouest;
- *Un cadre de gestion des risques à caractère scientifique pour protéger l'habitat du poisson en vertu du Plan de modernisation du processus environnemental;*
- *L'annonce préliminaire de mesures de gestion et de plans de réglementation de la pêche pour accroître la stabilité de l'industrie de la pêche dans la région de l'Atlantique;*
- Des initiatives pour appuyer la participation des Autochtones à la gestion des ressources halieutiques;
- Un système d'évaluation environnementale stratégique afin de s'assurer que l'analyse socio-économique et les considérations environnementales sont prises en compte dans les décisions de principe et celles concernant les programmes;
- Des programmes de gestion environnementale destinés à rendre « écologiques » les opérations quotidiennes du MPO.

« Le développement durable et l'usage sécuritaire des eaux canadiennes constituent l'essence même de notre service à l'égard des Canadiens et l'objectif du MPO est d'intégrer la concept de durabilité à nos décisions de principe et à nos opérations quotidiennes », a déclaré le ministre.

Le MPO a rempli l'engagement pris l'an dernier de déposer sa nouvelle Stratégie de développement durable en 2005, au lieu de février 2004 comme l'ont fait les autres entités du gouvernement fédéral. Cela a permis au MPO de mettre sur pied un projet à l'échelle du Ministère afin d'évaluer les dépenses et les priorités des programmes, qui a donné naissance à une nouvelle vision et à un nouveau plan stratégique annoncé en février 2005, et de mieux intégrer le concept de durabilité dans sa planification.

La Stratégie de développement durable du MPO pour 2004-2006 s'attaque aux priorités actuelles en temps utile et de façon appropriée, et le Ministère est prêt pour la prochaine mise à jour de toutes les stratégies de développement durable qui est prévue pour décembre 2006.

La Stratégie de développement durable du MPO pour 2004-2006 est accessible sur le site Web du Ministère au : www.dfo-mpo.gc.ca

La vision et le plan stratégique du MPO sont également accessibles sur le site Web

Dans l'ensemble, le communiqué de presse a suscité des réactions positives. Avec des exemples précis à l'appui, les participants ont conclu que le ministère voulait passer à l'« action », étant confortés dans leur opinion par les références positives au développement durable et à la manière dont le ministère entendait réaliser ses objectifs.

J'apprécie le plan d'action – il donne un aperçu des mesures que le ministère entend prendre.

J'aime l'idée d'une évaluation environnementale et d'une analyse économique.

C'est un pas dans la bonne direction. C'est exactement ce que nous voulions. Il aborde les points clés.

Malgré le jargon utilisé dans certaines parties, les participants ont apprécié la liste des engagements pris dans le cadre du plan d'action. Le jargon utilisé était à la fois prévisible et approprié de la part du ministère, même s'il n'était pas toujours très clair.

Les noms de plan ne signifient rien pour moi.

Dans un contexte plus général, de nombreux groupes ont relevé une certaine confusion en ce qui concerne la compétence géographique qui s'applique aux « eaux » et aux ressources connexes. Alors que la plupart des participants ont compris que les océans et les zones côtières étaient du ressort du ministère fédéral, la compétence géographique à l'égard des eaux douces et de la sécurité maritime n'était pas claire.

Cela englobe-t-il les eaux douces ou seulement les océans?

Les groupes de la côte est ont fait exception à la règle, les participants étant davantage familiarisés avec les compétences géographiques et les intervenants; ils étaient d'avis que le plan d'action donnait lieu à un chevauchement de compétences avec les autres domaines d'intervention.

Vous pouvez avoir deux niveaux de compétences – fédérale et provinciale. Mais dans un domaine aussi important que celui des pêches, il ne devrait y avoir qu'un seul niveau de compétence – on ne peut pas avoir deux gouvernements qui se chamaillent – cela n'aboutit à rien.

Comment le ministère peut-il assurer la sécurité des ports, alors qu'ils relèvent du ministère des Transports. Cela ne concerne pas le MPO.

Autre point propre à la région, les participants de l'est étaient d'avis qu'une stratégie « d'envergure » qui s'attaquerait à la surpêche (tout particulièrement par les contrevenants étrangers) était inapplicable.

La surpêche en dehors des eaux territoriales – mais que peut faire le ministère à ce sujet – cela n'est pas de notre ressort.

La loi n'est pas appliquée sur le plan international.

Nous devrions nous concentrer sur la zone limite de 200 milles marins. Le ministère ne peut exercer de contrôle au-delà de cette limite.

Les participants de l'Ouest désiraient obtenir plus de précisions sur la politique relative au « saumon sauvage ».

L'allusion à la volonté de rendre les opérations du MPO plus « écologiques » a laissé de nombreux participants perplexes – ils ne comprenaient pas exactement ce que cela voulait dire.

Des « opérations écologiques »?? Cela n'est pas très clair!

Comme on l'a laissé entendre dans les exercices de communication précédents, la référence aux questions autochtones a poussé les participants à contester le caractère « exclusif » de la politique et sa focalisation.

Les autochtones – on en fait des êtres à part une fois de plus.

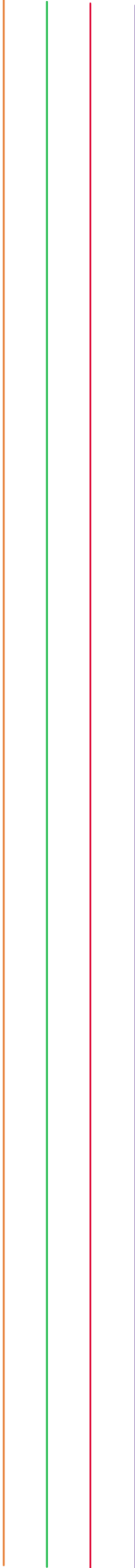
Cela ne vaut pas seulement pour les autochtones, mais pour tout le monde. Les mêmes règles devraient s'appliquer à tous.

Les autochtones – pour une fois ils font exception.

Dans l'ensemble, les participants désiraient obtenir plus de renseignements sur les divers engagements et stratégies mentionnés dans le communiqué. Même s'il était impossible ou inapproprié d'intégrer ces renseignements supplémentaires dans le communiqué, ils ont été satisfaits d'apprendre qu'ils pouvaient avoir accès à ces renseignements sur le site Web.

De nombreux participants ne connaissaient pas M. Reagan et ont suggéré que le nom du ministère paraisse dans le titre du communiqué.

Les participants estimaient également que les références aux délais nécessaires pour remplir les engagements et présenter la Stratégie de



développement durable prêtaient à confusion et laissaient plutôt entendre que le gouvernement avait pris du retard.

F. Sources d'information

Dans l'ensemble, les participants qui vivent dans les collectivités qui sont peu touchées par l'industrie de la pêche ont exprimé le sentiment qu'ils n'étaient pas enclins à remarquer ou à approfondir les renseignements qui concernaient le MPO ou les annonces relatives aux politiques connexes (les participants de Montréal et de Winnipeg, en particulier). Toutefois, les résidents de la côte est et de la côte ouest étaient plus susceptibles de remarquer les renseignements relatifs au MPO dans les médias populaires.

La plupart des participants ont indiqué que la télévision constituait leur source d'information privilégiée et qu'ils y obtenaient les renseignements sur le MPO et le plan d'action. Toutefois, certains d'entre eux ont mentionné qu'ils consulteraient les sites des différents médias ou le site du ministère sur Internet.

Il importe de souligner le nombre de participants de la côte est qui affirment écouter la radio le matin pour s'informer des fermetures d'écoles.

V. Conclusions

La plupart des participants considèrent le concept de développement durable comme positif et acceptable peu importe leur niveau de compréhension ou de connaissance du concept. Toutefois, le concept a suscité des questions parmi ceux qui considéraient qu'il ne pouvait pas constituer un objectif quantifiable pour le MPO.

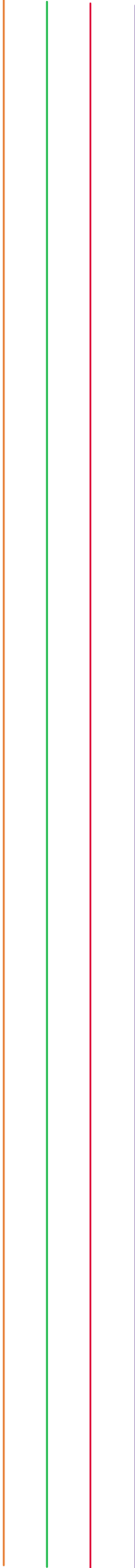
De nombreux participants ont reconnu la nécessité d'un « équilibre » qui est inhérent au concept de développement durable, en soulignant que même si la conservation et la protection devaient être une priorité, on ne devait pas pour autant ignorer ou négliger le développement. Toutefois, les participants de Victoria étaient d'avis que l'accent était mis à juste titre sur l'aspect de la protection, et que les plaintes antérieures à l'égard de l'environnement exigeaient que l'on délaisse le développement.

Les participants, au sein de la plupart des groupes, ont bien réagi aux messages consignés dans les documents de travail, mais ils ont exprimé leur inquiétude au sujet de l'impression d'inaction de la part du gouvernement à l'égard de questions semblables dans le passé. Les participants de l'Est du Canada, en particulier, ont exprimé leur scepticisme à l'égard des plans du gouvernement. Ils souhaitaient avoir davantage de preuves d'une réelle volonté d'agir.

Même si les participants ont apprécié le nombre de composantes et de stratégies associées au Plan d'action sur le développement durable (décrites dans le communiqué de presse), tous les groupes ont souligné l'insuffisance de précisions sur l'application des politiques et des règlements liés au mandat de développement durable. Les participants de l'Est du Canada ont insisté sur le fait qu'actuellement l'application des règlements laissait à désirer à l'égard des pêches et des ressources et ils estimaient qu'il s'agissait d'une omission importante pour les plans futurs.

Les participants de tous les groupes parvenaient difficilement à traiter de questions autres que celle du poisson lorsqu'il s'agissait des ressources associées au MPO et à son mandat. Ils ont très peu parlé du pétrole ou des autres ressources sous-marines qui relèvent du ministère. Lorsque la question du pétrole a été évoquée par les participants de l'Est du Canada, les groupes ont exprimé l'opinion que le pétrole représentait la ressource de l'avenir en raison du pessimisme suscité par le déclin de l'industrie de la pêche dans la région.

De nombreux groupes ont exprimé leur perplexité à l'égard des compétences relatives aux « eaux » et aux ressources connexes. Même si



la plupart d'entre eux comprenaient que les océans et les côtes étaient du ressort du ministère fédéral, les compétences portant sur des questions comme les eaux douces ou la sécurité maritime n'étaient pas claires pour eux. Les participants au sein des groupes de la côte est constituaient une exception car ils connaissaient mieux les compétences et les intervenants; ils estimaient que le plan d'action faisait double emploi avec les autres domaines d'intervention, ce qui complique la mise en oeuvre de plusieurs des stratégies et des politiques prévues.

La plupart des participants ont indiqué que la télévision constituait leur source d'information privilégiée en ce qui concerne le MPO et le Plan d'action et les priorités du MPO, y compris le développement durable.



Annexe technique :

Sélection des participants et guide de l'animateur

Sélection des participants – MPO n° 2953

Winnipeg (Man.) – 17 janvier 2005 @ 18 h
Montréal (Qué.) – 17 janvier 2005 @ 18 h
Corner Brook (T.-N.-L.) – 18 janvier 2005 @ 18 h
Victoria (C.-B.) – 18 janvier 2005 @ 18 h
Miramichi (N.-B.) – 19 janvier 2005 @ 18 h
Sydney (N.-É.) – 19 janvier 2005 @ 18 h

Bon après-midi/ bonsoir, je m'appelle _____, et je travaille chez POLLARA, entreprise d'études de marché et d'opinion publique d'envergure nationale. Puis-je parler à un membre de votre famille qui est âgé de plus de 18 ans?

S'IL S'AGIT DE L'INTERLOCUTEUR - Continuez
S'IL S'AGIT D'UNE AUTRE PERSONNE – Présentez-vous de nouveau et présentez l'entreprise, puis continuez
SI AUCUN MEMBRE DE LA FAMILLE N'EST DISPONIBLE – Demandez à quel moment vous pouvez rappeler
EN CAS DE REFUS – Remerciez votre interlocuteur et mettez fin à l'appel

J'aimerais vous inviter à participer à un groupe de discussion le (DATE et HEURE) afin de traiter de questions d'actualité. Plusieurs autres personnes se joindront à vous et nous vous demanderons d'exprimer votre opinion. Si votre nom est retenu et si vous participez au groupe de discussion, vous recevrez une commission de participation de **50 \$**.

Connaissez-vous le concept d'un groupe de discussion?
OUI- CONTINUEZ
NON - EXPLIQUEZ « *un groupe de discussion est composé de 8 à 12 participants et d'un animateur. Au cours de la séance de deux heures, les participants sont invités à discuter d'un large éventail de questions relatives au thème choisi.* »

Aimeriez-vous participer à cette séance?

OUI - J'aimerais vous poser de brèves questions pour savoir si vous remplissez les conditions voulues. Vos réponses demeureront confidentielles.

1. INDIQUEZ LE SEXE DE LA PERSONNE

Homme
Femme

(ASSUREZ UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE)

2. Avez-vous déjà participé à un groupe de discussion en contrepartie d'une somme d'argent?

Oui (CONTINUEZ)
Non (PASSEZ À LA QUESTION 4)

3. (SI LA PERSONNE A RÉPONDU PAR L’AFFIRMATIVE À LA QUESTION 2) Il y a combien de temps?

Indiquez la réponse _____ (METTEZ FIN À L’ENTRETIEN SI CETTE PARTICIPATION REMONTE À MOINS DE 6 MOIS)

4. La participation à ce groupe de discussion peut exiger que les participants lisent certains documents. Avez vous de la difficulté à lire ou des troubles de la vision qui vous empêcheraient de participer à ce groupe de discussion?

Oui (REMERCIEZ LA PERSONNE ET METTEZ FIN À L’ENTRETIEN)
Non

5. Avez-vous déjà travaillé ou un membre de votre famille a-t-il déjà travaillé moyennant une rémunération ou comme bénévole pour l’un des organismes suivants? (PARCOUREZ LA LISTE, - **SI LA PERSONNE RÉPOND PAR L’AFFIRMATIVE, REMERCIEZ-LA ET METTEZ FIN À L’ENTRETIEN**)

Entreprise d’études de marché
Médias
Société de relations publiques
Gouvernement fédéral

6. Laquelle parmi les situations suivantes décrit le mieux votre situation d’emploi? (PARCOUREZ LA LISTE)

Employé à temps plein
Employé à temps partiel
Travailleur autonome
Retraité
Autre

(ASSUREZ UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE)

7. Travaillez-vous ou un membre de votre famille travaille-t-il dans l’industrie de la pêche?

Oui- moi
Oui – un membre de ma famille
Oui – moi et un membre de ma famille
Non

La personne ne sait pas ou refuse de répondre (METTEZ FIN À L’ENTRETIEN)

(ASSUREZ UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE)

8. Au cours de la dernière année, avez-vous pris l'une ou l'autre des initiatives suivantes? (PARCOUREZ LA LISTE)

Fait un discours en public
Écrit un article qui a été publié
Écrit une lettre au rédacteur en chef d'un journal ou d'un magazine
Agit à titre d'employé d'un club ou d'un organisme
Participé à une émission-débat à la radio ou à la télévision

Oui – UNE OU PLUSIEURS
Non – aucune

9. À quelle fréquence tentez-vous de rallier les gens à votre opinion, en dehors de votre cercle familial?

Souvent
Rarement
Jamais
La personne ne sait pas ou refuse de répondre

(SI LA PERSONNE AFFIRME AVOIR PRIS AU MOINS UNE INITIATIVE SUR CINQ DANS LE CADRE DE LA QUESTION 8 ET SI ELLE A RÉPONDU « SOUVENT » À LA QUESTION 9, IL S'AGIT D'UN « LEADER D'OPINION ». ASSUREZ-VOUS D'AVOIR 2 OU 3 LEADERS D'OPINION PAR GROUPE.)

10. Quel est votre niveau d'études? (LISEZ)

Niveau élémentaire
Niveau secondaire
Niveau collégial
Niveau universitaire
Diplôme universitaire
La personne ne sait pas ou refuse de répondre (NE LISEZ PAS – METTEZ FIN À L'ENTRETIEN)

(ASSUREZ UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE)

11. À quel groupe d'âge appartenez-vous? (REMARQUE – L'ÂGE REQUIS POUR PARTICIPER EST DE 21 ANS)

21 à 24 ans
25 à 34 ans
35 à 44 ans
45 à 54 ans
55 à 64 ans
65 ans et plus

(ASSUREZ UNE RÉPARTITION ÉQUITABLE)

En plus d'être Canadien, quelle est votre origine ancestrale ou ethnique, en d'autres termes, de quel pays êtes-vous ou vos ancêtres sont-ils originaires? (SI LE RÉPONDANT AFFIRME ÊTRE CANADIEN, AMÉRICAIN OU EUROPÉEN, DEMANDEZ-LUI DE PRÉCISER SON PAYS D'ORIGINE.)

(SI LE RÉPONDANT AFFIRME QU'IL EST INDIEN, DEMANDEZ-LUI S'IL EST ORIGINAIRE D'AMÉRIQUE DU NORD (Premières nations) OU D'ASIE.)

(NE PARCOUREZ PAS LA LISTE)

Autochtone/Premières nations
Noir
Britannique
Chinois
Originaire d'Europe orientale
Indien d'Asie
Français
Irlandais
Italien
Japonais
Coréen
Originaire d'Asie du Sud
Originaire d'Asie du Sud-Est
Vietnamien
Originaire de l'Ouest ou du Nord de l'Europe
Le répondant ne sait pas ou refuse de répondre

(* SI LES DÉLAIS DE SÉLECTION LE PERMETTENT, ASSUREZ-VOUS QUE LES AUTOCHTONES/MEMBRES DES PREMIÈRES NATIONS SONT REPRÉSENTÉS AU SEIN DE CHAQUE GROUPE)

J'aimerais vous inviter à participer à une séance le (DATE et HEURE). Si vous participez, vous recevrez une commission de participation de 50 \$. Des sandwiches et des boissons vous seront servis.

La discussion aura lieu à :

ADRESSE À WINNIPEG

ADRESSE À MONTRÉAL

ADRESSE À CORNER BROOK

ADRESSE À VICTORIA

ADRESSE À MIRAMICHI

ADRESSE À SYDNEY

La discussion débutera le : (DATE) à 18 h, et durera environ deux heures. Veuillez vous présenter 15 minutes à l'avance afin de vous inscrire.

Pourriez-vous me donner votre nom et votre numéro de téléphone :

Nom : _____

Numéro de téléphone : _____ Bureau/Cellulaire : _____

Caractéristiques des groupes :

- Combinaison de participants des deux sexes (Q1)
- Combinaison de situations d'emploi (Q6)
- Au moins deux ou trois leaders d'opinion par groupe (Q7-Q8)
- Combinaison de niveaux d'études (Q9)
- Combinaison de groupes d'âge (Q10)
- Combinaison de travailleurs de l'industrie de la pêche (Q11)
- Combinaison d'origines ethniques, des autochtones/membres des Premières nations étant représentés au sein de chaque groupe (Q12)

GUIDE DE DISCUSSION – ÉBAUCHE N° 2

POLLARA PÊCHES ET OCÉANS CANADA GROUPES DE DISCUSSION

1.0 INTRODUCTION À LA MARCHÉ À SUIVRE (5 MINUTES)

Introduction à la marche à suivre pour les groupes de discussion.

Nous désirons connaître votre opinion.

Vous examinerez certains documents, annoterez des documents et discuterez d'un certain nombre de questions.

N'hésitez pas à exprimer votre assentiment ou votre désaccord, ainsi que votre opinion.

Vos propos seront enregistrés sur bande magnétique et magnétoscopique et vous serez observés.

Vos commentaires individuels ne vous seront pas attribués.

La réceptionniste vous remettra le montant de la commission à la fin de la séance.

2.0 PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS (5 MINUTES)

Faisons un tour de table afin de permettre à chacun des participants de s'identifier par son prénom, de fournir quelques renseignements personnels, p. ex. le genre d'emploi, ses loisirs et ses sources d'information (c.-à-d. la télévision, la radio, les journaux et Internet).

3.0 EXERCICES À FAIRE À DEUX (15 MINUTES)

Nous discuterons de questions qui portent sur les ressources halieutiques et marines (il importe de mettre l'accent sur les ressources et de préciser, le cas échéant, en utilisant le terme « eaux »), c'est-à-dire, les milieux aquatiques et les milieux avoisinants, et l'industrie de la pêche qui a une incidence sur l'économie, l'environnement, le mode de vie des personnes, etc.

Je vous demanderais pour commencer de prendre la feuille de papier qui est en face de vous et d'écrire, dans vos propres termes, ce qui vous vient à l'esprit lorsque l'on aborde des questions comme la pêche et les océans – ce que vous connaissez de la pêche et des océans et ce que vous souhaiteriez apprendre le plus à ce sujet.

Une fois l'activité terminée, faites un tour de table afin d'obtenir les réponses des participants.

Posez la question suivante : Qu'est-ce que le terme « eaux » signifie pour vous? Que comprend-t-il?

4.0 SENSIBILISATION ET IMPRESSIONS (10 MINUTES)

Alors – quelle est l'importance, selon vous, des ressources halieutiques et des ressources marines du Canada? Quelle incidence ont-elles sur nous même si nous n'habitons pas près de la mer ou si nous ne travaillons pas dans l'industrie de la pêche?

Autant que vous puissiez en juger, comment nos gouvernements traitent-ils les questions relatives à la pêche et aux océans, et tout particulièrement le gouvernement fédéral?

Quels commentaires avez-vous entendus au sujet de la situation de la pêche et des océans au Canada et dans votre communauté, ainsi que sur la façon dont le gouvernement aborde ces questions?

Quelles sont vos impressions sur la façon dont le gouvernement a abordé les politiques et les questions dans ce domaine récemment? Considérez-vous que la situation s'est améliorée ou qu'elle s'est détériorée par rapport à ce que vous aviez entendu précédemment ou ces dernières années?

Notez si les participants mentionnent le terme « développement durable » à cette étape de la discussion.

5.0 RÔLE DU MPO – PREMIÈRES IMPRESSIONS (10 MINUTES)

Pêches et Océans Canada (également connu sous le nom de ministère des Pêches et des Océans ou MPO) est responsable des questions qui touchent la pêche et les océans au sein du gouvernement fédéral. Connaissez-vous le MPO? Saviez-vous quel était son rôle avant ce soir?

Comment décririez-vous le rôle ou la mission du ministère des Pêches et des Océans? Quelle devrait être sa fonction?

Explorez le rôle du ministère : Le ministère a adopté récemment une nouvelle vision– *Veiller à l'excellence des services à la population canadienne afin d'assurer le développement durable et l'utilisation sécuritaire des eaux du Canada*. Sa mission consiste à offrir à la population canadienne des voies navigables sécuritaires et accessibles, des écosystèmes aquatiques sains et productifs ainsi qu'une pêche et une aquaculture durables.

Cette description est-elle conforme à vos attentes à l'égard du MPO? Si c'est le cas, comment, et si ce n'est pas le cas, quelles en sont les lacunes?

6.0 DÉVELOPPEMENT DURABLE – PREMIÈRES IMPRESSIONS (20 MINUTES)

J'aimerais que nous parlions davantage du « développement durable ».

J'aimerais que vous inscriviez sur votre feuille de papier quels mots vous viennent à l'esprit lorsque je mentionne le terme « développement durable » – Qu'est-ce que ce terme signifie pour vous et à quoi vous fait-il penser? Vous pouvez utiliser des mots ou des images pour exprimer ce que vous savez au sujet de ce terme ou de ce concept – Discutez-en avec les autres participants.

Le MPO en donne la définition suivante : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. »

Cette définition est-elle claire? A-t-elle un sens pour vous? Est-elle conforme à l'opinion que vous en avez? Si ce n'est pas le cas, expliquez-en les raisons. Quelles en sont les lacunes?

Assurez-vous de mettre l'accent sur le concept d'équilibre – en d'autres termes, les participants comprennent-ils que le développement durable signifie un équilibre entre les besoins de l'industrie et la nécessité de protéger l'environnement, ou ont-ils tendance à privilégier le volet « protection » du concept?

Le MPO se définit lui-même comme un chef de file national et international de la sécurité maritime et la gestion des ressources marines et d'eau douce. Les activités du ministère et sa présence sur les cours d'eau canadiens contribuent à assurer la sécurité du transport des personnes et des biens. ministère voué au développement durable, le MPO intègre les perspectives environnementales, économiques et sociales afin de s'assurer que nos ressources marines et d'eau douce combleront nos besoins actuels et ceux des générations futures.

Tour de table – Explorez le concept d'équilibre – protection des ressources et développement économique, compromis, – discussion sur la définition du développement durable...

7.0 RÉACTION AUX RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX (20 MINUTES)

Je vais distribuer à chacun de vous une feuille qui renferme des renseignements sur le développement durable des eaux canadiennes et le rôle du MPO. Il s'agit d'un bref paragraphe et de quelques messages.

Soulignez à l'aide d'un stylo vert tous les mots, expressions ou termes qui vous plaisent – ils vous inspirent et correspondent à ce que vous souhaiteriez entendre.

Soulignez en rouge tous les mots, expressions ou termes qui vous déplaisent. Ils ne sont pas clairs et font référence à des éléments que vous ne voulez pas entendre.

Distribuez les feuilles.

Alors, qu'est-ce qui vous a marqué le plus? Y a-t-il des points qui vous ont étonné? Pourquoi?

Remarque : dans la première déclaration, posez des questions sur le terme « gestion » – est-ce le bon terme? Que signifie-t-il? Quel autre terme serait plus approprié?

Selon votre compréhension des renseignements, le développement durable occupe-t-il une part importante dans la gestion des eaux et des ressources halieutiques? Y accorde-t-on trop d'importance, pas assez ... posez cette autre question : Pourquoi avez-vous dit cela?

Quels sont les avantages de mettre l'accent sur le concept de développement durable?

Quels en sont les inconvénients éventuels?

8.0 RÔLE DU MPO (15 MINUTES)

Le MPO s'apprête à adopter une nouvelle stratégie de développement durable. J'aimerais que vous examiniez le communiqué de presse qui annonce le lancement de cette nouvelle stratégie.

Faites circuler le communiqué de presse « Le ministre Regan annonce un nouveau plan d'action en faveur du développement durable. »

Sur le plan de la communication – quelles lignes vous semblent particulièrement efficaces? Y a-t-il des affirmations qui vous mettent mal à l'aise? Le message est-il clair et facile à comprendre? Le ton est-il approprié? Utilisez encore une fois vos stylos rouge et vert...

Appréciez-vous ce que le ministre vous dit et la façon dont il le dit?

Le ministère a inclus une liste d'engagements tirés du plan d'action. Qu'en pensez-vous? Pensez-vous que ces engagements sont un pas dans la bonne direction?

Posez ces autres questions : Comprenez-vous la signification de chacune de ces priorités? Certaines d'entre elles vous laissent-elles perplexes? Demandez aux participants ce qu'ils pensent du « cadre de gestion des risques à caractère scientifique » et de l' « évaluation environnementale stratégique... »

Correspondent-elles à vos attentes? À vos désirs? Si ce n'est pas le cas, qu'aimeriez-vous entendre?

Quelle serait votre source d'information la plus probable? Quelle serait votre source d'information privilégiée? Mentionnez les journaux, la télévision...

Si un tel communiqué était publié dans votre journal ou diffusé aux nouvelles, auriez-vous le sentiment que le MPO est un ministère qui a pris l'engagement d'assurer le développement durable des ressources halieutiques et des eaux du Canada? Pourquoi ou pourquoi pas?

9.0 DOMAINES D'ACTIVITÉ PRIORITAIRES (10 MINUTES)

Quelle serait selon vous une preuve du « succès » du développement durable de nos ressources halieutiques et de nos eaux? A-t-on abordé le sujet aujourd'hui?

Pensez-vous que le rôle du MPO, tel qu'il a été défini aujourd'hui, est approprié?

Et nous, Canadiens, avons-nous aussi un rôle à jouer? Posez les questions suivantes – quelle est l'incidence du développement durable sur notre comportement personnel, si tel est le cas? Cela peut comprendre la consommation, la pêche...qu'en est-il des localités côtières dont les résidents tirent leur subsistance de la pêche?

De quelle façon ce concept et les priorités qui s'y rattachent pourraient-ils avoir un impact sur vous? Estimez-vous que l'impact serait positif ou négatif? Pourquoi avez-vous affirmé cela?

10.0 FIN DES DISCUSSIONS (10 MINUTES)

Maintenant que nous avons discuté d'un certain nombre de questions et de défis liés aux activités du MPO, j'aimerais savoir...

De quel genre d'information au sujet du MPO aimeriez entendre parler davantage et quelle serait votre source d'information?

Aimeriez-vous faire d'autres commentaires en guise de conclusion (faites un tour de table)

Avez-vous un rôle personnel à jouer à l'égard de cette question?

Merci beaucoup de votre participation

